



# CONTACT

Bulletin d'information N° 1/23 · Commune de Montricher · Février 2023

## INCIVILITÉS !

La Municipalité vous informe que la commune subit une vague de dommages à la propriété des biens communaux, ainsi que des débuts d'incendies volontaires. Ces dégâts sont causés par un groupe d'adolescent-e-s.

Suite au dépôt de plusieurs plaintes pénales auprès de la gendarmerie, nous nous permettons de faire appel à la population en priant toute personne ayant des renseignements relatifs à ces actes de prendre contact avec Monsieur le Syndic (079 622 38 25). Toute information sera traitée de manière confidentielle.

Malheureusement, des mesures ont dû être prises dont notamment la fermeture des toilettes publiques de la grande salle de 17 heures à 8 heures durant la semaine et tout le week-end.

D'autre part, selon le Règlement de police communal, les jeunes de moins de 16 ans révolus, ne sont pas autorisés à sortir le soir après 22 heures, sauf accompagnés de leurs parents. De plus, l'usage volontaire, pour blesser, d'objets courants (couteaux, bouteilles, etc.) est strictement interdit.

La Municipalité demande que ces incivilités cessent et souhaite un retour à un climat d'apaisement.